

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Avril 2020**

OBJET : Domaines départementaux des Coussouls de Crau - Projet de coussouls sentinelles.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Avril 2020 en visioconférence, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n° 19-868 de la Région Sud relative au Plan climat régional mesures 70 et 71, au Fonds régional pour la biodiversité et au lancement de trois appels à projets,

Considérant que :

- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est propriétaire de près de 2 300 hectares en Crau et que ces domaines bénéficient, pour partie, de la réglementation relative à la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau ;
- nonobstant les mesures de conservation mises en place, la plaine de Crau subit les effets des changements dit globaux qui affectent l'ensemble de la planète ;
- le projet coussouls sentinelles vise la mise en place dès 2020 des observatoires de terrain de ces changements, dont l'objectif final est de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur la biodiversité au regard des changements de pratiques pour préconiser à l'avenir les meilleures interventions de gestion et de conservation qui tiendront compte de ce contexte global changeant ;

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec Avignon Université pour la mise en place de coussouls sentinelles pour étudier les effets des changements globaux dans la plaine de Crau,
- de solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Région Sud dans le cadre de l'appel à projets 2020 "Adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale".

La dépense relative à ce projet, d'un montant de 50 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La recette attendue dans le cadre du dossier de subvention déposé, d'un montant non encore connu, sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI,
Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,
Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA,
Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY,
Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI,
Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA,
M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON,
Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS,
Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY,
M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI,
Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL,
M. VÉRANI, M. VIGOUROUX

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées